

COMMUNE DE LAURENS
34480**Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUILLET 2013**
COMPTE RENDU

Présents : Mmes Geneviève JALBY, Annick ROMERO, Odette BOYER et Céline CABANEL.
MM. François ANGLADE, Louis GRAVIÈRE, Patrice LAFFOND, Jacques LUGAGNE, Pierre SALS et Yves LUCAS.

Absents : M. Patrick CIANCIO
M. Olivier ESPIE
Mme Patricia ROGET

Geneviève JALBY est désignée **secrétaire de séance**.

1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 Juin 2013

Aucune observation n'étant formulée, le **procès-verbal est adopté à l'UNANIMITÉ**.

2°) AMENAGEMENT SECTEUR LES HONS Rive droite du Libron – APPROBATION DES ETUDES PREALABLES ET ACQUISITION DU FONCIER

La Commune de Laurens a souhaité engager une opération d'aménagement à vocation d'habitat, sur le secteur « Les Hons » côté rive droite du Libron.

Elle a décidé de procéder aux études préalables afin de se prononcer sur les modalités de réalisation de cette opération et elle a confié la conduite de ces études à Hérault Aménagement, dans le cadre d'un mandat.

Mme Odette BOYER signale que depuis le début de cette opération, il n'y a eu aucune réunion concernant ce projet. Elle expose entre autre qu'un prix de 8 € le m² a été évoqué pour l'achat des parcelles auprès des propriétaires.

Monsieur le Maire indique que le prix du m² n'a pas encore été fixé par le Conseil Général et le fait qu'il n'y ait pas eu de réunion jusqu'à maintenant se justifie par la durée de l'étude d'Hérault Aménagement concernant la faisabilité du projet.

Cette étude étant terminée, Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver ce rapport de fin de mission et de poursuivre l'opération en confiant l'acquisition du foncier au Conseil Général comme cela est prévu dans la convention signée le 26 Juin 2012.

Céline CABANEL, intéressée dans cette affaire, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix POUR et 2 abstentions (Odette BOYER et Louis GRAVIÈRE), décide de confier l'acquisition du foncier au Conseil Général.

3°) AMENAGEMENT SECTEUR LES HONS Rive droite du Libron – Demande de subventions

Dans le projet d'aménagement du secteur les Hons Rive droite du Libron, il est prévu une mise en protection de la zone habitée avec la mise hors d'eau de la traverse du village, par la construction d'un ouvrage de franchissement du Libron, qui s'inscrit dans un projet de déviation de la zone urbanisée de la commune.

Pierre SALS intervient concernant le secteur rive gauche et demande où en est ce projet.

Monsieur le Maire répond que pour l'instant ce projet est suspendu en raison d'un conflit entre MM. FARDEL et ANGELOTTI au sujet des terrains et que la commune attend que ce problème soit réglé.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver ce projet et de poursuivre l'opération en l'autorisant à demander les subventions les plus élevées possibles.

Céline CABANEL, intéressée dans cette affaire, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, autorise Monsieur le Maire à demander des subventions les plus élevées possibles.

4°) SIGAL – DEMANDE DE VALIDATION DE POINTS DE FERMETURE SIGAL

En 2012, un projet mutualisé de pose de 42 points de fermeture a été lancé par le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Libron (SIGAL). Lors de montées d'eaux qui submergent les ouvrages de franchissement, les communes doivent lancer leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et les services techniques ont en charge de fermer les accès aux voiries communales. L'objectif est de ne plus voir périr par noyade des usagers de la route comme l'automobiliste décédé ce printemps dernier à Portiragnes ou dernièrement à Magalas.

L'instruction des dossiers de co-financement touche à sa fin et le SIGAL devrait bénéficier de 80% d'aide sur le montant TTC. Pour rappel, la clef de répartition des aides financières est la suivante :

- 40% Fonds européens.
- 25% Etat.
- 15% Région.

Les 20% restant seront réglés par les communes.

Le SIGAL a prévu sur notre commune 5 points de fermeture pour un coût prévisionnel de 13 831,74 € T.T.C.
Déduction faite des aides, la participation que la commune devra verser au SIGAL, probablement avant la fin de l'année 2013, sera donc de 2 766,35 € T.T.C.

Cette somme n'a pas été prévue au budget 2013, et fera l'objet d'une décision modificative ultérieure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve la pose des 5 points de fermeture SIGAL.

5°) RECLASSEMENT SALLE POLYVALENTE: MISSION CONTROLE TECHNIQUE ET COORDINATION SECURITE PROTECTION SANTE – Choix du prestataire.

Dans le cadre de ce programme de travaux, les entreprises ont été consultées pour les 2 missions connexes suivantes :

Mission Sécurité Protection et Santé

4 entreprises consultées, 2 offres remises par BUREAU VERITAS et APAVE

Mission Contrôle Technique

4 entreprises consultées, 2 offres remises par BUREAU VERITAS et APAVE

Au terme de l'analyse des offres et conformément à la décision du conseil municipal du 12 Juin 2013, la commission d'appel d'offres réunie le 2 Juillet 2013, a décidé de retenir pour :

La Mission Sécurité Protection et Santé l'offre de la société APAVE pour **640,00 € H.T.** (765,44 € T.T.C.)

La Mission Contrôle Technique l'offre de la société APAVE pour **1 725,00 € H.T.** (2 063,10 € T.T.C.)

Monsieur le Maire a donc signé les contrats avec cette entreprise pour un montant global de 2 365,00 € H.T. (2 828,54 € T.T.C.).

La dépense sera inscrite au budget de la commune en section d'investissement à l'opération 9271.

Le Conseil Municipal prend acte

6°) MAISON DE RETRAITE « LA MURELLE » : TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Suite au Conseil d'administration du CCAS de Laurens du 28 Juin 2013, 3 devis ont été présentés concernant les travaux d'aménagement de la Maison de retraite.

A savoir :

- Carrelage du local à déchets médicaux : BRICO BAT pour un montant de 211,12 € T.T.C.
- Sanitaires pour PMR : COMTAT & ALLARDET pour un montant de 419,44 € T.T.C.
- Câblage informatique bureau médecin : ABSYS pour un montant de 540,71 € T.T.C.

Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 6 avril 2010, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé les devis correspondants pour un montant global de 1 171,27 € T.T.C.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2013 de la MAPAD, en section d'investissement à l'article 2313.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve ces dépenses.

7°) O.N.F. - Chenilles processionnaires du Pin Traitement 2013

Il est nécessaire d'entretenir les plantations de pins de la commune en les protégeant contre la chenille processionnaire du pin. L'Office National des Forêt (ONF) propose un traitement aérien à l'aide d'un hélicoptère mono-turbine pour la zone forestière. Il sera réalisé à l'aide d'un produit biologique ne présentant pas de nocivité pour l'environnement.

Le devis de travaux établi par l'ONF propose un traitement au prix de 65 € H.T./ha soit pour 3.93 ha la somme de 255,45 € H.T. (305.52 € T.T.C.).

Une subvention du conseil Général (*environ 25%*) peut être sollicitée et être déduite du montant total des travaux. Cette opération sera expressément indiquée sur la facture émise à notre attention.

Afin de pouvoir effectuer ce traitement dès cette année et dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 6 avril 2010 Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis d'ONF pour un montant de 305,52 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve cette dépense.

8°) RESTAURANT SCOLAIRE – Fourniture et livraison des repas Reconduction du contrat SUD EST TRAITEUR

C'est plus de 7000 repas qui ont été servis aux élèves au cours de l'année scolaire 2012/2013.

La Société SUD EST TRAITEUR, informe que, pour l'année scolaire 2013/2014, elle n'appliquera pas la formule de révision de tarif prévue au contrat avec tacite reconduction qui a été signé en 2011.

Il s'agit de la dernière année, le contrat ne pouvant excéder 3 ans, il sera nécessaire de procéder à une nouvelle consultation l'année prochaine.

Les prix restent donc les suivants : 2,919 € H.T. (3,08 € T.T.C.) pour les repas ENFANT

Compte tenu de la décision de SUD-EST TRAITEUR, Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs des tickets de cantine qui sont actuellement fixés à 3.40 € pour les enfants et 4.40 € pour les adultes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve la reconduction du contrat de SUD-EST TRAITEUR et le maintien des tarifs des tickets de cantine.

9°) ECOLE : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT Année 2013/2014

Le montant global des dépenses de fonctionnement relevé au compte administratif 2012 s'élève à **101 220.42 €**.

A ce jour, 165 élèves sont inscrits pour la rentrée 2013/2014 dont **3** enfants domiciliés hors communes.

Le montant de la participation à demander aux communes extérieures, **pour l'année scolaire 2013/2014**, sera donc de **595.41 €** par élève (*Pour mémoire 591.51 € en 2011/2012 et 552.22 € en 2012/2013*).

En cas d'inscription ou de radiation en cours d'année scolaire, la participation est calculée au prorata temporis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve la participation aux frais de fonctionnement de l'école pour un montant de 595,41 € par élève.

10°) ECOLE – NETTOYAGE ORDINATEURS ET ACQUISITION DE MOBILIER

Suite au Conseil d'école du 6 Juin 2013, M. le Directeur souhaitait faire « nettoyer » 6 anciens ordinateurs portables afin de rendre ceux-ci plus performants.

Après consultation, la Société ABSYS propose d'effectuer cette opération pour un montant de 985,50 € T.T.C.

D'autre part, les enseignants ont également demandé des tables et des chaises afin de pouvoir accueillir occasionnellement des effectifs supplémentaires.

Un recensement de ce matériel est en cours, mais il faut savoir qu'actuellement aucune enveloppe budgétaire n'est prévue au BP 2013.

Dès que la commune sera en possession du montant global, cette demande fera l'objet d'une nouvelle étude par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le devis avec ABSYS pour les ordinateurs portables, cette somme sera imputée au budget de la commune à l'article 61558.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec la société ABSYS.

11°) MEDIATHEQUE – Programme prévisionnel d'animations (Complément)

Le Vendredi 13 Décembre 2013, la médiathèque propose un spectacle de Noël intitulé « Notes blanches » de et par Chantal Ferrier (auteure et comédienne originaire de La Liquière), d'après l'album pour enfant du même titre.

Il s'agit d'un conte écologique et musical avec projection d'images pour tous publics à partir de 3 ans.

Le coût de ce spectacle est de 300 € tout compris pour la comédienne et un musicien.

Cette dépense sera imputée à l'article 6228 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve cette dépense.

12°) CENTRE DE FORMATION – DEMANDE DE SUBVENTION

Le BTP CFA AUDE, Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment et des Travaux publics, accueille chaque année entre 750 et 850 apprentis pour préparer un CAP ou un brevet professionnel dans un secteur qui, malgré la crise actuelle, est toujours un de ceux qui offrent le plus de débouchés sur le marché du travail.

Pour mener à bien cette mission de formation, le BTP CFA AUDE bénéficie de l'appui du Conseil Régional et celui des entreprises par le biais de la taxe professionnelle.

Ils proposent aujourd'hui de participer activement à ce dynamisme en sollicitant un soutien financier de la part de la commune.

Monsieur le Maire rappelle, que par le passé, la commune avait déjà accordé une subvention à cet organisme et il propose aujourd'hui de participer pour la somme de 140 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve cette subvention de 140 € pour BTP CFA AUDE.

13°) CHATEAU – Installation horloge programmable

Dans un souci de conformité avec la nouvelle loi sur les économies d'énergie (depuis le 1^{er} Juillet 2013), il convient d'installer une horloge programmable au château, actuellement éclairé toute la nuit, afin d'éteindre les lumières à minuit.

La société TRAVESSET a présenté un devis pour l'installation d'une horloge programmable et le remplacement d'un contacteur pour la somme de 229,00 € H.T. (273,88 € T.T.C.)

Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 6 avril 2010, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis de TRAVESSET pour un montant de 273,88 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve cette dépense.

14°) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il va prendre un **arrêté** afin d'interdire la consommation de boissons alcoolisées ainsi que la détention de contenants en verre sur la voie publique au parc de la Source et dans ses environs lors de la fête locale qui aura lieu du 26 au 28 Juillet 2013.

Louis GRAVIERE expose qu'au parc de la Source et au boudrome, trop de personnes possèdent la clé de ces locaux et que ceci engendre un problème de sécurité. Monsieur le Maire demande de faire établir un devis pour changer les serrures actuelles par des serrures de sécurité avec des **clés** spéciales.

Geneviève JALBY indique qu'elle a reçu un devis de l'entreprise LE MARCORY pour des travaux de **renforcement du plancher** de l'école, pour un montant de 12 371,00 € H.T. A l'origine, ces travaux devaient être effectués par les services techniques de la commune, mais devant la complexité de ces travaux, la commune a préféré faire appel à une entreprise spécialisée. Devant l'urgence des travaux et afin que ceux-ci puissent être réalisés avant la rentrée scolaire, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le devis avec l'entreprise sous réserve de réalisation des travaux dans les temps impartis avec un paiement différé étant donné que cette dépense n'a pas été prévue au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE.

Geneviève JALBY informe qu'elle a reçu un devis de 5 980,00 € H.T. pour la réalisation d'une dalle en béton d'environ 200 m2 pour la création d'un **skate park**. Ce montant est jugé trop cher pour l'instant et Monsieur le Maire précise que l'emplacement prévu pour l'implantation de ce circuit sera repris d'ici quelques années par la communauté de communes dans le cadre d'une zone d'activités. Monsieur le Maire demande de se renseigner auprès des différents organismes en vue d'obtenir des subventions.

Odette BOYER signale que le forage du cause qui alimente le **puits de la Fièrè** coule sans discontinuer. Monsieur le Maire indique qu'il va demander aux services techniques de revoir à la baisse le temps d'utilisation de ce forage.

Odette BOYER signale des odeurs nauséabondes au niveau de la nouvelle **station d'épuration**. Monsieur le Maire précise que cette station a été construite à l'écart des habitations afin d'éviter tous désagréments. Geneviève JALBY indique que des contrôles laboratoires sont effectués régulièrement.

Louis GRAVIERE demande où en sont les travaux du 2^{ème} **court de tennis**. Monsieur le Maire précise que ceux-ci ont débuté avec l'entreprise chargé de l'éclairage et que les travaux concernant la construction du court proprement dit débiteront le 29 Juillet. La fin étant prévue pour le 10 Septembre au plus tard.

Geneviève JALBY expose la liste des permis de construire déposés depuis le dernier conseil :

- M. DENAMUR, lotissement le FOUISSO pour 3 logements à louer.
- Mme RABADAN, 15, rue des granges pour un gîte rural avec piscine.

Clôture de la séance à 19H05.

Le Maire
François ANGLADE